

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 5 AOÛT 2013 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

---

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le Maire William Steinberg, Madame la Conseillère Bonnie Feigenbaum, Messieurs les Conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

**ABSENTS :** Les Conseillers Abraham Gonshor, Harvey Shaffer et Monsieur Richard Sun, Directeur Général.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Yves Mailhot en remplacement du Directeur Général et M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, Greffière, qui prend note des délibérations.

#### **1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2013-165

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE l'ordre du jour est adopté avec la suppression des points suivants :
  - 7.6 - Demande d'approbation d'une dérogation mineure au règlement de zonage 727 art. 7.6.3.2 concernant la largeur de l'entrée véhiculaire pour un projet précédemment approuvé afin de permettre l'allée d'une largeur de 11.31 m (37.10 pieds) au lieu de 7m (23 pieds) pour un bâtiment unifamilial détaché au 1 chemin Lyncroft lot no. : 2 088 960, zone ra-1 (règlement de zonage numéro 727) (Règlement PIIA numéro 775) (Règlement concernant les dérogations mineure # g-18 0005).
  - 7.8 - Demande d'avis préliminaire concernant l'implantation et l'intégration architecturale d'un nouveau bâtiment unifamilial détaché de 2 étages au 20 chemin Northcote lot no. : 2 089 460, Zone RA-1 (Règlement de zonage numéro 727) (Règlement PIIA numéro 775) (Règlement concernant la démolition numéro 759).

- QUE l'ordre du jour est adopté avec l'ajout du point suivant :

13.1.1 - Dépôt du rapport sur les gaz à effet de serre.

Adoptée

2013-166

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 juillet 2013 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2013-167

### **AUTORISATION – PARTICIPATION AU CONGRÈS 2013 DE L’APWA**

ATTENDU QUE le Congrès et exposition 2013 de l’APWA (American public Works association) se tiendra à McCormick Place, Chicago, Illinois, le 25 août 2012 au 28 août 2013;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le Conseil autorise le Conseiller Michael Goldwax à participer au Congrès et exposition 2013 de l’APWA qui aura lieu à McCormick Place, Chicago, Illinois, le 25 août 2013 au 28 août 2013;
- QUE les dépenses relatives à ce congrès pour le Conseiller Goldwax sont estimées à 2 000\$ US plus les dépenses raisonnables;

Le certificat du trésorier 13-29, daté du 22 juillet 2013, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2013-168

### **TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES PAR CHEMIN DE FER**

ATTENDU QUE le 6 juillet 2013 un accident ferroviaire s’est produit à Lac-Mégantic alors qu’un convoi de 72 wagons-citernes contenant du pétrole brut a déraillé dans le centre-ville provoquant des explosions et un incendie qui a détruit un grand nombre d’édifices;

ATTENDU QU’à ce jour les autorités confirment la mort de 47 personnes;

ATTENDU QUE ce train traversait alors le centre-ville de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE cet accident ferroviaire aura aussi des effets sur l’environnement;

ATTENDU QUE des trains transportant des matières dangereuses voyagent dans des zones fortement peuplées, en traversant également le centre-ville de plusieurs autres municipalités incluant la Ville de Hampstead;

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead n’est pas à l’abri d’un événement tel que celui de Lac-Mégantic du 6 juillet dernier;

ATTENDU QU’il est primordial que l’ensemble du réseau ferroviaire et les équipements roulants soient bien entretenus afin d’être des plus sécuritaires;

ATTENDU QUE les types et les quantités de matières dangereuses qui transitent par nos municipalités sont inconnus;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la Ville de Hampstead offre ses plus sincères condoléances à la communauté de Lac-Mégantic et à toutes les familles éprouvées par la tragédie du 6 juillet;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE la Ville de Hampstead demande aux autorités publiques responsables dont le Ministère des Transports, de prendre les mesures nécessaires à court terme et à long terme afin que les entreprises œuvrant dans le domaine du transport ferroviaire, fassent l'objet d'une inspection systématique de leurs infrastructures et de leurs équipements;
- QUE la Ville de Hampstead demande aux autorités publiques responsables dont le Ministère des Transports, de procéder à une révision complète de la réglementation en matière ferroviaire afin que le transport des produits dangereux soit réalisé en toute sécurité et d'empêcher que de telles catastrophes ne surviennent de nouveau;
- QU'il soit remis la Ville de Hampstead une liste de tous les types et les quantités de matières dangereuses qui ont traversé notre territoire ou dans un rayon de 500 mètres de notre municipalité en 2012, 2011 et 2010 et les quantités projetées pour 2013;
- QUE la Ville de Hampstead demande que les autorités publiques compétentes restreignent et réduisent toute transportation inutile des matières dangereuses par chemin de fer dans ou à proximité des zones fortement peuplées.
- QUE la Ville de Hampstead reconnaît l'importance du transport ferroviaire pour l'économie du Canada, mais cependant demande que les autorités publiques compétentes réduisent et restreignent le transport inutile des matières dangereuses par chemin de fer dans ou à proximité de zones fortement peuplées.
- QUE le gouvernement fédéral réduise l'utilisation de conteneurs à simple coque.

Adoptée

2013-169

### **RÉSOLUTION AFIN D'OFFRIR UN SOUTIEN ET UN DON POUR AIDER LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC DANS SES EFFORTS DE RECONSTRUCTION SUITE A LA CATASTROPHE DU DÉRAILLEMENT DE TRAIN DE LA MMA**

---

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic a été victime d'une catastrophe terrible suite au déraillement des wagons-citernes de la MMA (Montreal, Maine & Atlantic Railway) qui a entraîné la perte tragique de vies humaines;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic est en processus de reconstruction de son infrastructure et de la récupération d'une grave perte financière imprévue;

ATTENDU QUE la Ville de Fort McNeil, Colombie-Britannique, a répondu à l'appel de camaraderie et d'entraide entre les municipalités en offrant son assistance sous la forme d'un don de 1 \$ par habitant;

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead, Québec, tient à montrer son soutien et assistance à la Ville de Lac-Mégantic, en offrant ce même don de 1 \$ par habitant;

Sur la motion du Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- DE participer à l'effort de redressement du Lac-Mégantic par une contribution de 7200 \$, soit 1 \$ par habitant. Le chèque devra être expédié avec une lettre de la Ville de Hampstead, à l'attention de Madame la Mairesse Colette Roy-Laroche.

Adoptée

2013-170

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 747-22 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 747 DÉCRÉTANT LES TARIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS POUR L'AUTOMNE 2013 / HIVER 2014**

---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 747-22 a été donné lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2013 et que les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Leon Elfassy et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le Règlement n° 747-22 intitulé Règlement modifiant le règlement n° 747, décrétant les tarifs relatifs aux activités culturelles, sportives et de loisirs pour l'automne 2013/hiver 2014.

Adoptée

2013-171

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 804 CONCERNANT L'OPÉRATION CADASTRALE**

---

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Michael Goldwax qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 804 concernant l'opération cadastrale.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 804 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2013-172

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 804 CONCERNANT L'OPÉRATION CADASTRALE**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 804 concernant l'opération cadastrale et déclarent l'avoir lu ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 804 amendera le règlement d'opération cadastrale n° 728 afin de le consolider avec ses amendements et de modifier l'article 3.3.1 concernant la cession pour fins de parcs;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 125 (2) de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Hampstead délègue à la Greffière de la Ville le pouvoir de fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation à venir;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le projet de Règlement n° 804 concernant l'opération cadastrale.

Adoptée

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2013-173

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 730-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS N° 730**

---

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Leon Elfassy qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 730-3 modifiant le règlement sur les permis et les certificats n° 730.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 730-3 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2013-174

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 8 JUILLET 2013**

---

Chaque membre du Conseil en ayant reçue copie, la Greffière dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 8 juillet 2013.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par la Greffière.

2013-175

### **DEMANDE D'APPROBATION AFIN DE PERMETTRE UNE MODIFICATION À LA FAÇADE À UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 215 CHEMIN NETHERWOOD LOT NO. : 2 089 654, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour une modification aux façades d'un bâtiment unifamilial détaché au 215 chemin Netherwood et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 8 juillet 2013 soit *approuvé* à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2013-176

### **DEMANDE D'APPROBATION AFIN DE PERMETTRE UN AGRANDISSEMENT ET UNE MODIFICATION À LA FAÇADE D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 42 CHEMIN FINCHLEY LOT NO. : 2 088 733, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour un agrandissement et une modification à la façade d'un bâtiment unifamilial détaché au 42 chemin Finchley et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 8 juillet 2013 soit *approuvé* à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2013-177

**DEMANDE D'APPROBATION AFIN DE PERMETTRE DES MODIFICATIONS AUX FAÇADES ET LA RELOCALISATION DE L'ACCÈS AU GARAGE D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 2 CHEMIN BARONSCOURT LOT NO. : 2 089 311, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour des modifications aux façades et la relocalisation de l'accès au garage d'un bâtiment unifamilial détaché au 2 chemin Baronscourt et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 8 juillet 2013 soit *conditionnellement approuvé*. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 à condition que la condition suivante soit remplie :
  - Les deux allées véhiculaires existantes sur les rues Baronscourt et Fleet devront être gazonné tel que proposé.

Adoptée

2013-178

**DEMANDE D'APPROBATION AFIN DE PERMETTRE L'AJOUT D'UN DEUXIÈME ÉTAGE DANS LA COUR LATÉRALE GAUCHE ET UN AGRANDISSEMENT EN COUR ARRIÈRE POUR UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ SITUÉ AU 5690, CHEMIN QUEEN-MARY LOT NO. : 2 089 585 ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour l'ajout d'un deuxième étage dans la cour latérale gauche et un agrandissement en cour arrière d'un bâtiment unifamilial détaché au 5690 chemin Queen-Mary et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 8 juillet 2013 soit *approuvé* à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2013-179

**DEMANDE D'APPROBATION AFIN DE PERMETTRE LA RECONSTRUCTION D'UN SOLARIUM À DEUX ÉTAGES EN COUR ARRIÈRE D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL SEMI-DÉTACHÉ AU 78 CHEMIN THURLOW LOT NO. : 2 089 478, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour reconstruction d'un solarium à deux étages en cour arrière d'un bâtiment unifamilial semi-détaché au 78 chemin Thurlow et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 8 juillet 2013 soit **approuvé** à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2013-180

### **APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUILLET 2013**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de juillet 2013 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 26 juin 2013 au 27 juillet 2013, au montant de 1,462,648.92 \$ est par la présente approuvée (826,200.92 \$ pour les chèques et 636,448.00 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2013-181

### **VENTE À L'ENCHÈRE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES FONCIÈRES**

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

Que, conformément aux dispositions de l'article 512 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil de la Ville de Hampstead ordonne la vente à l'enchère pour taxes ou droits sur mutation non-payées à la Ville ainsi que tous frais légaux, notariaux et autres déboursés encourus, pour les années 2011-2012-2013 avec un taux d'intérêts de 12%, des immeubles énumérés sur la liste qui suit. Cette vente aura lieu à une date ultérieure telle que régit par la loi, et se tiendra à l'Hôtel de Ville de la Ville de Hampstead au 5569 chemin Queen Mary. Une annonce par voie d'avis final sera transmise aux personnes concernées.

Matricule	Lot	Emplacement	Montant (intérêts en sus)
9337-53-6981-1-000-0000	2089742	38 Cressy	\$22 661.93
9437-66-1917-0-001-0005 9437-66-1917-0-001-0028	3110025 3110030 3110053	304-8 Dufferin + garage	\$8 385.55

QUE, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil de la Ville de Hampstead mandate M. Armin Klaus, Trésorier, à enchérir et à se porter acquéreur au nom de la Ville de tout immeuble mis en vente lors de la vente pour non-paiement de taxes de la Ville de Hampstead tenue en vertu de la présente résolution. Le mandataire est autorisé à signer tout document relatif à cette vente.

Adoptée

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2013-182

### **OCTROI D'UN CONTRAT POUR UN SERVICE DE TÉLÉPHONIE CENTREX**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Montréal-Ouest a adopté la résolution #20130327-004 le 27 mars 2013 et que la Ville de Hampstead a adopté la résolution #2013-084 le 8 avril 2013, pour conclure une entente inter-municipale entre les deux Villes, dans le but d'obtenir les services d'un fournisseur pour un système de téléphonie Centrex ou un équivalent;

CONSIDÉRANT QUE la résolution #20130327-004 de Montréal-Ouest et la résolution #2013-084 de Hampstead autorisaient le Directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information de la Ville de Hampstead à procéder au lancement d'un appel d'offres publique en vue de l'attribution d'un contrat unique pour un système de téléphonie Centrex ou un équivalent;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse de la soumission ouverte le 28 juillet 2013, monsieur Jean-Luc Navert de la firme Victrix à confirmer que la soumission de Bell Canada est conforme avec le cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

QUE, la portion de contrat pour la Ville de Hampstead soit octroyée au soumissionnaire unique Bell Canada, en réponse à l'appel d'offres regroupé pour les Villes de Montréal-Ouest et Hampstead, pour les coûts suivants :

#### **BELL CANADA**

Service de téléphonie Centrex pour  
une période de 36 mois : 94 466.54 \$  
(tel que spécifications inscrites au cahier des charges)

T.P.S. (5%) : 4 723.33 \$

T.V.Q. (9.975%) : 9 423.04 \$

**Grand total taxes incluses: 108 612,90 \$**

Le montant de la dépense a été calculé selon l'usage des années précédentes.

Le certificat du trésorier n° 13-30, daté du 23 juillet 2013, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2013-183

### **OCTROI DE CONTRAT - DÉNEIGEMENT DES PATINOIRES ET DES AIRES DE PATINAGE DANS LES PARCS HAMPSTEAD, ELLERDALE ET APPLEWOOD - SAISONS HIVERNALES 2013/2014 ET 2014/2015**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour le déneigement des patinoires et des aires de patinage dans les parcs Hampstead, Ellerdale et Applewood, pour les saisons hivernales 2013/2014 et 2014/2015;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 26 juillet 2013, celle de Les Entreprises Clifton DRAM Inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Jack Edery et **RÉSOLU** :



## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

QUE, le contrat pour le déneigement des patinoires et des aires de patinage dans les parcs Hampstead, Ellerdale et Applewood, pour les saisons hivernales 2013/2014 et 2014/2015 soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

### LES ENTREPRISES CLIFTON DRAM INC.

Déneigement des patinoires #1 et #2 au parc Hampstead, une aire de patinage au parc Ellerdale et une aire de patinage au parc Applewood pour les saisons hivernales 2013/2014 et 2014/2015 :	\$ 57 000.00
T.P.S. (5%)	\$ 2 850.00
T.V.Q. (9.975%)	<u>\$ 5 685.75</u>
Grand Total :	\$ 65 535.75

Le certificat du trésorier n° 13-31, daté du 26 juillet 2013, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

*Le Maire William Steinberg appelle le vote.*

#### Ont voté en faveur:

Conseillère Bonnie Feigenbaum  
Conseiller Michael Goldwax  
Conseiller Jack Edery

#### A voté contre :

Conseiller Leon Elfassy

**En faveur: 3**

**Contre : 1**

Adoptée sur division

2013-184

### PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS / RÉSIDUS VERTS POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques pour la collecte / transport des déchets et résidus verts pour un contrat d'une année incluant une clause pour quatre options de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2010-623 adoptée le 7 décembre 2010, le Conseil a octroyé le contrat pour la collecte / transport des déchets et résidus verts au plus bas soumissionnaire conforme, TTI Environnement Inc, pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2011-892 adoptée le 5 octobre 2011, le Conseil a octroyé la première clause de renouvellement d'une année pour la collecte / transport des déchets et résidus verts au plus bas soumissionnaire conforme, TTI Environnement Inc., pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2012-233 adoptée le 6 août 2012, le Conseil a octroyé la deuxième clause de renouvellement d'une année pour la collecte / transport des déchets et résidus verts au plus bas soumissionnaire conforme, TTI Environnement Inc., pour l'année 2013;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

QUE, le contrat pour la collecte / transport des déchets et résidus verts soit renouvelé pour l'année 2014 pour les coûts suivants :

**Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

**TTI ENVIRONNEMENT INC.**

Collecte / transport déchets et résidus verts – 2014 :	135 719,16 \$
T.P.S. 5 %	6 785,96 \$
T.V.Q. 9,975 %	13 537,98 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>156 043,10 \$</b>

Le certificat du trésorier n° 13-32, daté du 30 juillet 2013, atteste que les fonds seront disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2013-185

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA PLANTATION D'ARBRES**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et la plantation d'arbres;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 30 juillet 2013, celle de Les Entreprises Clifton DRAM Inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE, le contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

**Les Entreprises Clifton DRAM Inc.**

Fourniture et plantation de 72 arbres (tel que spécifications inscrites au devis)	34 070.00 \$
T.P.S. (5%)	1 703.50 \$
T.V.Q. (9.975%)	3 398.48 \$
Grand Total Taxes Incluses:	39 171.98 \$

Le certificat du trésorier No 13-33, daté du 31 juillet 2013, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2013-186

**APPROBATION D'EMBAUCHE DE M. MEGAL JOHNSON À TITRE D' "AGENT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE"**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un agent à la sécurité publique, pour le remplacement temporaire lors d'un congé de paternité suivi d'un congé parental;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, le commandant à la sécurité publique et la conseillère en ressources humaines recommandent l'embauche de **M. MEGAL JOHNSON** pour combler ce poste;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- D'APPROUVER l'embauche temporaire de **M. MEGAL JOHNSON** à titre d' "**AGENT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**" au plus tard le 3 septembre 2013, pour une période n'excédant pas le 2 février 2014, sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead;

Le certificat du trésorier no 13-28, daté du 11 juillet 2013, a été émis par le trésorier et atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2013-187

### **APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice des services communautaires et des loisirs, daté du 11 juillet 2013, en ce qui a trait à l'embauche des employés auxiliaires,

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés auxiliaires pour le département des services communautaires et des loisirs avec les taux horaires tels que spécifiés dans la liste présentée par la directrice des services communautaires et des loisirs.

Adoptée

2013-188

### **DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES GAZ A EFFET DE SERRE**

---

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie, la greffière de la Ville dépose le rapport sur les gaz à effet de serre qui a été produit par la firme YHC Environnement.

Le Conseil prend acte du dépôt dudit rapport par la greffière de la Ville.

### **2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2013-189

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

(s) William Steinberg  
Dr William Steinberg, Maire

(s) Nathalie Lauzière  
Me Nathalie Lauzière, Greffière